

**Réunion Parcours
Professionnels, Carrières,
Rémunérations
(PPCR)**

P. 2

Relations avec l'Administration

- CAP
- CT
- CHSCT

P. 3

Actualités

- Nos prochaines revendications
- Une équipe engagée

P. 4

Le pouvoir d'achat des fonctionnaires au ralenti

Dossier

P. 2

PPCR

Les premiers décrets d'application concernant notamment la catégorie B sont sortis...

GIPA

Cette indemnité censée permettre le maintien du pouvoir d'achat face à l'inflation ...

**Edito****Bruno MARCHAND**

Secrétaire Général
Syndicat FO - Mairie de Troyes

Toujours plus proche de vous !

En juin dernier lors de notre assemblée générale, il avait été décidé que l'une de nos priorités serait, pour la nouvelle équipe en place, d'accentuer la communication à votre égard.

Dès septembre, la mise en service de notre site internet et vos consultations journalières, ont démontré tout son intérêt.

C'est pourquoi, notre équipe communication a souhaité poursuivre cette démarche et c'est avec plaisir que j'ai l'honneur de vous remettre ce journal qui sera édité trimestriellement.

Enfin ce journal est bien entendu le

NÔTRE mais également le **VÔTRE** ! Concrètement, si certains d'entre vous souhaitent que soient développés des sujets particuliers, nous sommes à votre écoute. Bonne lecture à vous tous!

Nos cadres d'emplois vont subir une réforme majeure !

Dès janvier 2017, une nouvelle réforme appelée Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR page 2 du dossier) va bouleverser totalement nos statuts particuliers (avancements de grade, conditions de nomination.) ainsi que les cadres d'emplois notamment de la catégorie C (création de 3

échelles de rémunérations au lieu des 4 existantes), et ce, jusqu'en 2020.

Pour nos collègues de catégorie B et une partie de la catégorie A, celle-ci a déjà débuté en cours d'année et c'est ainsi que certains d'entre vous se sont vus perdre le bénéfice de leur avancement d'échelon à la date prévue, pourtant validé à la CAP du mois de mars dernier.

Face à ces bouleversements statutaires, je vous informe qu'une réunion d'information aura lieu le **lundi 19 décembre 2016** dans nos locaux, pour vous détailler cette réforme et surtout pouvoir répondre à vos interrogations quant aux différents reclassements qui vont vous être appliqués. Alors venez nombreux !

Enfin, j'en terminerai pour vous souhaiter, au nom du bureau et du conseil syndical, de bonnes fêtes de fin d'année et de bonne vacances pour ceux qui y seront.

Joyeux Noël à vous !

GIPA

Garantie individuelle du Pouvoir d'achat

Créée en 2008, cette indemnité censée permettre le maintien du pouvoir d'achat face à l'inflation a été prolongée de 2 ans (décret du 27 juin 2016).

Son calcul s'effectue sur une période de quatre années et permet de comparer le taux d'inflation à l'évolution du traitement brut de l'agent. Entre 2010 et 2016, le recours à la GIPA était d'autant plus important que les salaires des fonctionnaires étaient bloqués (gel du Point d'indice depuis 2010). Si le traitement brut (Indice majoré) augmente, même de quelques points, l'écart entre l'évolution de nos salaires et le coût de la vie se réduira. Ainsi :

- La transformation des primes en points d'indices et,
- Le dégel (même minime) du point d'indice,

sont deux facteurs qui diminueront le nombre de bénéficiaires de la GIPA ainsi que les montants versés.

+ D'INFOS Sur

<http://www.fovilledetroyes.fr>
Rubrique 'Actu' PPCR

Réunion PPCR

Une réunion d'information dispensée en 1/2 journée aura lieu

Le lundi 19 décembre
de 9h à 12h et de 14h à 17h
au 2A Bvd du 1^{er} RAM.

Salle de réunion 1^{er} Etage.

Si vous souhaitez y participer merci de prendre contact avec notre syndicat (tél 03.25.73.96.63 ou syndicat.fo@ville-troyes.fr) afin qu'il vous délivre une demande d'autorisation d'absence pour participation à une réunion d'information syndicale que vous devrez remettre à votre chef de service pour validation.

Je vous rappelle que tout agent a le droit de participer, pendant les heures de services, sans perte de traitement à 1 heure mensuelle d'information ou 3 heures par trimestre.

Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations



PPCR = ARNAQUE

Refusé depuis la 1^{re} heure par FO, les premiers décrets d'application concernant la cat. B, et la filière médico sociale cat. A sont sortis...

Dès 2017 cette réforme s'appliquera à l'ensemble des catégories A, B et C.

Le PPCR, c'est quoi ?

- Le cadencement unique (perte de l'avancement à l'échelon au mini)
- Le reclassement indiciaire (allongement de la durée de la carrière)
- Le transfert primes/points

Le cadencement unique

C'est la fin de l'avancement à l'échelon minimum. Et c'est ainsi que TOUS les agents de catégorie B qui devaient prendre leur échelon entre le 14/05/2016 et le 31/12/2016 se le sont vus reportés de plusieurs mois.

Le reclassement indiciaire

De nouvelles grilles indiciaires sont applicables de 2016 à 2020 en fonction de la catégorie A, B et C avec une modification des cadres d'emplois pour les C qui vont passer de quatre grades à trois grades.

Les agents de maîtrise demeurent eux classés en catégorie C.

Malgré les revendications de Force Ouvrière, le grade n'a pas été reclassé en catégorie B !

Incidence du PPCR sur votre carrière

Catégorie C : durée de chaque grade + 24 à 36 mois en moyenne

Le transfert primes/points

L'objectif est de transformer une partie des primes en points d'indices majorés qui seront, eux, pris en compte pour votre future pension CNRACL. Cependant, la cotisation à la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP) se verra réduite.

Les agents de catégorie B se sont

vus attribuer 6 points supplémentaires sur leur traitement de base et retirer 5 points d'indice sur leur prime. Cette mesure se matérialise sur la fiche de paie par une ligne désignée « Transfert Primes/points » qui se solde par le bénéfice d'un seul point d'indice supplémentaire sur le traitement de base soit 4,65807€.

Cela sera effectif à partir de Janvier 2017 pour les catégories C et A.

En conclusion :

FO qui n'a pas été signataire, considère cette modification du statut du fonctionnaire comme un trompe l'œil :

- **Carrière plus longue** du fait de la perte de la possibilité de bénéficier d'un échelon à l'ancienneté mini.

- **Blocage à deux avancements de grade maxi.**, sur toute une carrière (hors concours et examen professionnel).

- **Risque de disparition de la GIPA** attribuée aux agents n'ayant pas eu d'augmentation de salaire sur une période de 4 ans. « Nous avons fait une brève comparaison d'une carrière de 42 ans avant et après PPCR. Nous nous sommes aperçus qu'en moyenne, les collectivités vont faire une économie de 10 000 € par fonctionnaire, multiplié par 1 200 000 fonctionnaires de catégorie C, ce qui représente pas moins de 12 milliards d'économie. Ceci est à rapprocher aux 14 milliards de baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales ».

Le PPCR n'a qu'un seul but, compenser les baisses de dotations de l'Etat aux collectivités territoriales. C'est pourquoi, FO considère le PPCR comme une véritable ARNAQUE.

Solidaires, CGT et FO, qui représentent ensemble 50,2 % du personnel de la fonction publique ont rejeté le protocole PPCR. Les syndicats CFTD, CFTC, UNSA, FA-FP et FSU (49,8 %) se sont déclarés quant à eux favorables à l'accord.

+ D'INFOS sur

<http://www.fovilledetroyes.fr/ou>
03.25.73.96.63 - Rubrique 'Actu'

Nos collègues FO sont à votre disposition pour recalculer votre carrière.

Instances

CT votre avis nous interesse!

Pour le prochain Comité Technique nous portons à votre connaissance une de nos prochaines revendications que nous souhaitons soumettre.

Les Jours de fermeture exceptionnelle

Lors du Comité Technique du 27 mai 2016, il avait été évoqué, à la demande de FO, le réexamen du projet de fermeture des services municipaux.

Il en avait découlé que dans le cadre d'une planification annuelle (15 juillet et 31 octobre) les agents non liés à une continuité de service, devaient poser un jour de congé, par le biais d'une RTT ou d'un congé d'ancienneté.

Même si la demande faite par FO n'avait globalement pas été retenue, nous avons voté en faveur de ce nouveau dispositif à la condition que cela ne soit qu'à titre expérimental pour l'année 2016.

Suite aux retours positifs de bon nombre d'entres vous souhaitant le maintien de ce dispositif, nous souhaiterions à nouveau demander que ce procédé soit renou-

velé et qu'au moins 2 jours soient annualisés, comme nous l'avions négocié pour la journée de solidarité.

Pour être précis, nous allons proposer que le vendredi 26 mai 2017 (Pont de l'Ascension) et le lundi 14 août 2017 (Pont du 15 août) soient non pas compensés par un congé mais récupérés par le biais de 4 minutes de travail supplémentaires par jour.

Afin de recueillir votre avis, merci de remplir le questionnaire joint.

Retrouver tous les procès verbaux 2016 de cette instance sur <http://www.fovilledetroyes.fr/>

CAP

Du fait de la sortie de nouveaux décrets concernant le PPCR (**encore lui !!!**) pour l'ensemble des catégories, la collectivité ne sera pas en mesure d'organiser la CAP début 2017.

Celle-ci devrait avoir lieu dans le courant du 2^e trimestre 2017. **Nous vous tiendrons informés.**

CHSCT

Le CHSCT a pour but de prévenir les potentiels accidents, de réfléchir aux actions d'amélioration des conditions de travail. Il veille au respect de la législation en termes d'hygiène, santé et sécurité définit dans le code du travail.

Il a pour rôle d'intervenir à tout moment en cas d'accident ou de situation de danger grave et imminent. Il participe aux enquêtes en cas d'accident. En cas de droit de retrait(*), il est avisé et s'assure avec la collectivité que les conditions de travail soient de nouveau réunies pour la reprise du travail. Il a également un rôle de prévention des risques et peut effectuer des propositions d'action.

Depuis le début de l'année, les membres du CHSCT ont été sollicités en vue de s'enquérir des conditions de tra-

vail des agents au sein de divers services (Police Municipale, école maternelle Louis Dumont, Maison Petite Enfance Lafontaine, piscine des Chartreux). Ces visites ont pour but de réfléchir soit à des actions immédiates de remplacement, soit à une programmation de travaux ou d'achat de matériel en vue de favoriser le bien-être de l'agent dans son environnement.

Après de nombreux mois d'échanges avec la collectivité, le service Formation-Sécurité au travail s'est vu renforcé par trois nouveaux collègues.

Dorénavant cette instance à tous les moyens d'échange, de réactivité et de concertation.

(*) à consulter sur <http://www.fovilledetroyes.fr/> rubrique « Représentants et commissions »

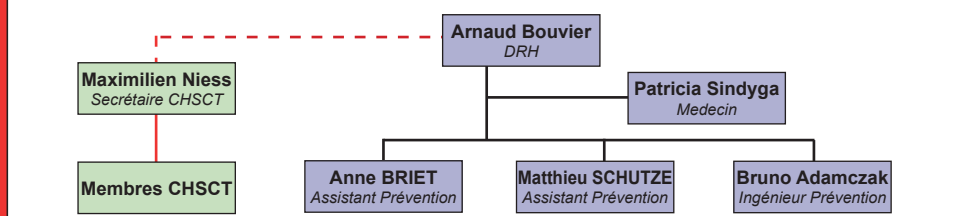


Edito

Maximilien NIESS
Secrétaire
CHSCT - Mairie de Troyes

Par ces quelques mots, je voudrais informer l'ensemble des agents de la collectivité de l'importance, de veiller aux bonnes conditions de travail, à la santé et à la sécurité pour soi-même et ses collègues. C'est ainsi que je participe à la visite de sites, j'analyse les situations à risques graves détectés et je veille au respect des normes. Je suis à votre entière disposition soit par e-mail (m.niess@ville-troyes.fr) soit par téléphone au 03-25-70-98-32. En lien avec le service prévention et la DRH, mon action est d'améliorer vos conditions de travail.

Présentation du service Prévention et lien avec le CHSCT



Nos revendications de fin d'année

- La mise en place du PPCR faisant perdre du pouvoir d'achat aux agents de la Ville de Troyes, **nous souhaitons une revalorisation de 5 € de la participation mutuelle employeur allant de 20 à 25 € pour tous.**
- L'annualisation du Pont de l'Ascension et du 14 août 2017.
- Un ajustement du document en lien avec l'entretien professionnel accompagné d'une formation à destination des évaluateurs.
- Suite à la réorganisation du service Police Municipale, **nous demandons la mise en place rapide d'une commission d'accompagnement et de suivi auprès de ce service.**

En effet, malgré les mesures prises et validées en CT, celles-ci ne sont pas systématiquement respectées et surtout appliquées équitablement pour tous, inévitablement bon nombre de tensions surviennent, se qui engendre pour certains de nos collègues **une souffrance affirmée.**

• La titularisation des agents contractuels:

La loi Sauvadet du 12/03/2012 (qui a permis la titularisation d'agents contractuels) est prolongée de 2 ans (fin du dispositif le 12 Mars 2018).

Durant cette période, nous mettons tout en œuvre pour que nos collègues concernés puissent intégrer la fonction publique.

Une équipe engagée à votre service

La composition du bureau



Laurence Vernier
Secrétaire Adjointe
03 25 73 96 63
Gestion budgétaire



Bruno Marchand
Secrétaire
06 62 13 07 91
Reprographie



Maximilien NIESS
Secrétaire Adjoint
03 25 70 98 32
CMAS



Sylvette Patris
Trésorière Adjointe
03 25 73 96 63
Permanente FO



Corinne Kurbetz
Trésorière
03 25 73 96 63
COS



Jean-Mary Prunier
Archiviste
03 25 73 96 63
Unité travaux -Affaires scolaires



Pascal Carré
Membre Retraité
03 25 73 96 63

Dans la prochaine édition, vous sera présenté l'ensemble des membres composant notre Conseil Syndical.

Tous unis pour une efficacité reconnue dans tous les services municipaux !

En direct des services



Jean-Marie PICOLO
Agent de Propreté

Date d'entrée dans la collectivité: 2008
Missions : Conducteur polyvalent

« En tant que délégué FO, j'ai à cœur d'informer et d'aider mes collègues afin qu'ils puissent réaliser leur métier dans les meilleures conditions. Nous sommes très souvent sous pression, donnons beaucoup de nous-mêmes, mais il faut savoir aussi se faire entendre.

Aujourd'hui notre service va se voir réorganisé et c'est sans réserve que j'ai accepté de m'engager dans le groupe de travail proposé par la collectivité (dont j'approuve l'initiative) afin d'entendre, mais également être force de propositions pour la défense des intérêts de chacun. »

+ D'INFOS Sur
<http://www.fovilledetroyes.fr>
Rubrique 'Groupe de travail'



Syndicat Force Ouvrière Municipaux de Troyes
<http://www.fovilledetroyes.fr/>

**Tél : 03 25 73 96 63
ou 06 42 26 18 16**

Maison des syndicats
RDC - Boulevard du 1^{er} RAM
e-mail : fo-ville-troyes.fr

Le syndicat FO du personnel de la Ville de Troyes oeuvre quotidiennement au service des agents.

Aussi, pour rappel, nous sommes toujours à votre disposition pour tout service d'accompagnement, quelles que soient vos démarches administratives (CV, lettre de motivation, rédaction de courriers divers, conseils et préparation aux entretiens,...)